



Un millier d'employés de l'Etat défilent et une grève se prépare

CAISSE DE PENSIONS • Les syndicats SUD et SSP maintiennent leur mobilisation et tenteront de faire plier l'Etat de Vaud, coûte que coûte.



Un millier de manifestants ont défilé hier dans les rues de Lausanne. KEYSTONE

JÉRÔME CACHIN

Un millier d'employés de l'Etat de Vaud ont crié leur colère dans les rues de Lausanne hier. C'est la première fois, depuis le début de la contestation de la réforme de la Caisse de pensions, qu'une manifestation est organisée. Entre 17h30 et 19h, les manifestants ont emprunté plusieurs artères du centre aux cris de «Maillard! Brouillis! Assez de sacrifices!». Le défilé était appelé par les syndicats SSP et SUD.

«Même pas un syndicat»

Après une dernière halte sur la place de la Gare, quelque 200 d'entre eux ont participé à une assemblée générale au Buffet de la gare. La Fédération des sociétés de fonctionnaires (FSF) n'est plus de la partie, depuis qu'elle a décidé, jeudi dernier, qu'elle signerait un accord avec le Conseil d'Etat. Quitte à être la seule des trois organisations syndicales à tendre la main au

Conseil d'Etat et à ne plus participer aux actions syndicales.

De la FSF, il en a beaucoup été question, hier soir. Tour à tour, des participants disent leur colère contre une organisation qui «n'est même pas un syndicat» et se demandent comment sa direction a pu annoncer la signature de cet «accord-torçon» sans que sa base soit consultée. C'est dans la journée de demain que la base de la FSF sera consultée et donnera vraisemblablement son approbation.

L'Etat n'en fait pas assez

«L'accord-torçon» est prêt à être signé depuis hier matin, à l'issue de l'ultime séance de négociation fixée par le Conseil d'Etat avec les trois syndicats. Les négociateurs de SUD et du SSP livrent leur bilan: le Conseil d'Etat n'est entré en matière sur aucune contre-proposition. Pour calculer la rente d'un retraité de la fonction publique,

les 12 dernières années seront prises en compte (actuellement 3 dernières années), pas une de moins. Toutes les avancées obtenues depuis le début des négociations sont financées par les salariés. Le «pont AVS» semble sauvé mais n'est pas assez financé.

Le Conseil d'Etat ne chiffre que sa part du financement de l'accord, mais jamais celle des salariés, déplore Françoise-Emmanuelle Nicolet, de SUD. Dans un tract distribué par ce syndicat hier, une estimation montre que la part de l'Etat baisserait de 160 millions entre sa proposition du 28 janvier et celle du 27 février. La part des salariés grimperait, quant à elle, d'une somme identique.

Grève licite

Les raisons de se mobiliser sont intactes, pour SUD et le SSP. Les deux syndicats ne veulent pas laisser le Conseil d'Etat clore les négociations. Certes, selon Ana-

bel Glauser, du SSP, «pour obtenir plus que l'accord et faire rouvrir des négociations, il faudra créer un rapport de force gigantesque». Reste que la grève est officiellement licite depuis hier matin: un acte de non-conciliation a été délivré par l'organe officiel chargé d'arbitrer les conflits collectifs entre l'Etat et les syndicats d'employés.

Une journée de manifestations et de grève était d'abord agendée à jeudi. Ce rendez-vous a été abandonné après l'annonce de la voie solitaire de la FSF. Hier soir, les personnes présentes ont décidé de conspuer symboliquement l'accord entre la FSF et le Conseil d'Etat, lors d'une petite manifestation demain à midi devant la Maison de l'Elysée. La journée de jeudi servira à convaincre les collègues de faire la grève lundi 11 mars, à la veille d'une rencontre avec le Conseil d'Etat au sujet de l'application de «l'accord-torçon».

Le canton veut améliorer le réseau routier

INFRASTRUCTURES • Le gouvernement veut demander au Grand Conseil de délier la bourse.

Le canton de Vaud doit continuer à investir pour améliorer son réseau routier délaissé pendant des années. Deux crédits-cadres d'un total de 25,7 millions de francs sont demandés au Grand Conseil. De nouvelles utilisations de la Bande d'arrêt d'urgence (BAU) sont possibles.

«La dynamique ne s'infléchit pas», a relevé la conseillère d'Etat. Selon elle, une enveloppe de 25 à 30 millions de francs est nécessaire pour assurer un entretien acceptable de ce patrimoine routier.

«Les attentes sont importantes» de la part de la population comme de la classe politique, a indiqué hier la conseillère d'Etat Nuria Gorrite. Le premier crédit de 17,2 millions est destiné à l'entretien du revêtement des routes. Le deuxième de 8,5 millions est prévu pour lutter contre le bruit le long des chaussées cantonales.

Pour les investissements dans les revêtements bitumeux, le canton de Vaud «monte en puissance», a souligné Nuria Gorrite. En décembre 2008, le Grand Conseil allouait 4,4 millions de francs à cette tâche alors que l'an dernier le montant atteignait 15,2 millions.

Dans la lutte contre le bruit, quelque 150 communes sont concernées, pour environ 400 kilomètres de routes. Les frais sont répartis à un tiers pour le canton et deux tiers pour les communes, soit 12 millions pour la période 2012-2015, sans oublier 10,4 millions de subventions fédérales.

Questionnée à propos de l'utilisation de la BAU sur l'autoroute entre Morges et Ecublens, Nuria Gorrite a déclaré que des négociations étaient en cours avec Berne pour étendre le procédé à d'autres sites très engorgés, «là où ça sera possible». La cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) n'a pas donné davantage de détails à ce sujet. ATS

LOGEMENTS

Morges veut construire pour la classe moyenne



Le syndic Vincent Jaques, entouré de la municipale Sylvie Podio (au fond) et la conseillère d'Etat Béatrice Métraux (devant)

SAMUEL FROMHOLD

FABIENNE MORAND

«Objectif logement». Le nom du projet pilote vaudois ne laisse que peu de doutes quant à son but, soit une meilleure planification des besoins en nombre et en types d'habitations. Morges est la ville du canton la plus avancée dans ce projet.

Hier, la municipale morgienne des logements Sylvie Podio, le syndic Vincent Jaques et une délégation du canton menée par Béatrice Métraux, conseillère d'Etat en charge du Département de l'intérieur, ont présenté les résultats de l'étude pour la ville de Morges.

«Fin 2012, le taux de vacance à Morges était de 0,06%, a rappelé Vincent Jaques. Idéalement il devrait se situer à 1,5%.» Face à cette crise du logement, la municipalité a décidé de se doter d'une politique du logement et foncière. Outil cofinancé par l'Etat et qui a coûté quelque 80 000 francs, «Objectif logement» nous a permis de disposer d'une vision claire de ce que la ville pouvait avoir comme possibilité et ainsi de développer une politique de logement qui répond à la demande», a ajouté le syndic. «Nous avons pu constater que le marché ne répond plus, ou de manière insuffisante, aux attentes de la classe moyenne», a précisé Sylvie Podio.

La récolte de données et l'analyse ont pris environ 18 mois. La société i-consulting – mandatée pour ce projet – a classé les ménages en neuf types, en fonction de leurs revenus. Les

retrées fiscales selon les types de familles mais aussi les coûts par habitant et les coûts probables par type de ménage ont été analysés. La situation foncière de la commune et son évolution vraisemblable ont également été pris en compte.

Après l'analyse, la société mandatée a proposé trois scénarios. Le cas «zéro» qui part du principe qu'il n'y a plus de constructions sur le territoire communal dans les quinze ans suivantes. Les conséquences sont un vieillissement de la population et une perte de la mixité sociale. Le scénario «laisser faire» qui suppose que la commune n'influence pas le développement. «C'est ce que vivent actuellement Morges et la région», précise Vincent Jaques. Et la troisième figure, intitulée «influence», qui prévoit que les terrains communaux soient presque entièrement consacrés aux bas revenus.

La Municipalité morgienne a décidé de prendre une option entre «laisser faire» et «influence», soit un scénario qui renforce la présence de la classe moyenne. Les sites La Longeraie, Eglantine et Prairie-sud sont directement concernés, puisque 35% de logements seront accessibles aux revenus bas, 50% aux revenus moyens et 15% aux revenus élevés. Sur les 3320 nouveaux habitants attendus d'ici à 2020, l'objectif est d'en accueillir quelque 730 sur ces parcelles communales. LA CÔTE

La prison de Bois-Mermet épinglée

LAUSANNE • Les conditions de détention seraient intolérables, selon un rapport fédéral.

Les conditions matérielles de détention sont intolérables à la prison lausannoise du Bois-Mermet, selon la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT). Elle recommande aux autorités de prendre rapidement des mesures pour remédier entre autres à la suroccupation des cellules.

Lors de la visite de la CNPT effectuée les 3 et 4 juillet 2012, la prison du Bois-Mermet – qui compte 100 places – accueillait 168 détenus, dont 35 détenus en exécution de peines. Dans son rapport publié hier, la commission relève que cet établissement vétuste n'a pas été conçu pour accueillir le double des effectifs.

La pratique actuelle qui consiste à placer deux détenus, voire trois dans une cellule individuelle de taille réduite n'est pas acceptable. Elle contrevient aux normes fédérales en la matière, relève la CNPT dans son communiqué.



Lors de la visite de la commission, la prison accueillait 168 détenus, alors qu'elle ne compte que 100 places. KEYSTONE

Selon les informations recueillies par la commission, il arriverait même que des détenus soient amenés à dormir sur un matelas au sol. La promiscuité qui en découle conduit à des tensions importantes entre détenus, difficilement gérables pour le personnel.

Autre point inadmissible selon la CNPT, des détenus passent parfois jusqu'à 27 h d'affilée en cellule. Dans le but de soulager les tensions, la commission a notamment recommandé d'augmenter la durée quotidienne de la promenade et l'accès aux activités récréatives, en particulier

durant les week-ends. Le Conseil d'Etat refuse de suivre cette recommandation pour des motifs d'ordre sécuritaires, regrette la CNPT. Elle salue néanmoins les efforts continus de la direction et du personnel ainsi que l'offre d'un programme d'activité novateur et diversifié.

La mauvaise isolation thermique et ventilation, ainsi que les restrictions concernant l'accès aux douches sont aussi pointées du doigt. Elles sont susceptibles de provoquer un problème d'hygiène croissant.

Dans son rapport, la CNPT a recommandé aux autorités de prendre des mesures urgentes permettant de revenir aux normes de 1905, à savoir un détenu par cellule de 9 m². Dans ce sens, elle ne peut que saluer l'intention du Conseil d'Etat de mener prochainement une étude visant à l'assainissement voire au remplacement du bâtiment.

ATS